

LISTE DES INVESTISSEMENTS ADMISSIBLES

EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
ET EN BIEN-ÊTRE ANIMAL



BIEN-ÊTRE ANIMAL

Investissements admissibles pour tous les secteurs de production, excepté le secteur des bovins laitiers

Construction, rénovation ou agrandissement des bâtiments d'élevage

- Modifier le type de logement, comme l'installation de parquet ou de cages collectives (ex. : canards)
- Accroître la superficie et l'adhérence de plancher disponible par animal
- Adapter le plancher en fonction des besoins de l'espèce
- Ajouter ou modifier des aires spécialisées (infirmerie, enclos de mise bas, salle de traite, etc.)
- Aménager des aires de manipulation
- Améliorer l'environnement et l'ambiance (ventilation, éclairage, isolation, chauffage et systèmes de contrôle d'ambiance)
- Honoraires liés aux plans et devis concernant le projet

Installation d'équipements fixes de production

- Installer ou modifier des systèmes d'alimentation et d'abreuvement afin d'améliorer l'accès aux mangeoires ou aux abreuvoirs
- Aménager des installations d'élevage ou de manipulation extérieures (excluant les clôtures de pâturages) comme l'installation d'un corral, de barrières ou de cornadis (fixes) pour les bovins de boucherie ou les grands gibiers

Investissements admissibles spécifiquement aux secteurs de production suivants :

SECTEUR DES OVINS ET DES CAPRINS

Installation d'équipements fixes de production

- Aménager des parcs et/ou des cases de mise bas

SECTEUR CUNICOLE (LAPIN)

Construction, rénovation ou agrandissement des bâtiments d'élevage

- Ajuster l'aménagement afin de faciliter la manipulation des animaux

SECTEUR DES BOVINS DE BOUCHERIE ET VEAUX LOURDS

Installation d'équipements fixes de production

- Installer des brise-vent et des abris
- Logettes et stalles
- Améliorer l'adhérence des planchers ou la portance du sol

SECTEUR DES GRANDS GIBIERS

Construction, rénovation ou agrandissement des bâtiments d'élevage

- Accroître ou rénover la superficie des enclos extérieurs
- Installer des brise-vent et des abris

SECTEUR DE LA VOLAILLE DOMESTIQUE

Installation d'équipements fixes de production

- Aménager la volière ainsi que les parcours extérieurs ou d'exercices
- Enrichissement des aires d'élevage (ex. : perchoir)

SECTEUR PORCIN

Construction, rénovation ou agrandissement des bâtiments d'élevage

- Maternités
 - Aménager des parcs pour truies en groupe
 - Ajouter des murs permettant aux truies de se coucher
 - Installer des cages de mise bas et d'insémination
- Pouponnières et sites d'engraissement
 - Installer des parcs et des barrières
 - Enrichissement des aires d'élevage (ex. : brosse)

SECTEUR DES BOVINS LAITIERS

Construction, rénovation ou agrandissement des bâtiments d'élevage

- Modifier le type de logement
- Accroître la superficie de plancher disponible par animal
- Ajouter ou modifier des aires spécialisées (infirmerie, parc de vêlage, etc.)
- Modification au bâtiment pour corriger un problème de tension parasitaire

Installation d'équipements fixes de production

- Aménager des logettes et des stalles
- Installer un corral, des barrières et des cornadis
- Aménager des installations d'élevage ou de manipulation extérieures (excluant les clôtures de pâturages)
- Améliorer l'adhérence des planchers ou la portance du sol
- Modifier les mangeoires ou augmenter la surface par tête

Les investissements admissibles au Programme d'investissement pour les fermes laitières (PIFL) ne sont pas admissibles au présent programme. Consulter le site internet du PIFL pour de plus amples informations http://www.agr.gc.ca/resources/prod/doc/dairy-laitier/pdf/dfip_project_application_guide_pifl_guide_de_demander_2-fra.pdf

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

POUR TOUS LES SECTEURS

La construction de nouvelles installations est admissible dans le cadre du Programme, lorsqu'elle vise l'utilisation d'une technologie qui permet une diminution de la consommation énergétique par unité de production.

De plus, tous projets de mise aux normes de production pour des considérations de bien-être animal impliquant de nouvelles constructions ou des agrandissements de bâtiments doivent intégrer les concepts d'efficacité énergétique (abreuvoir à faible consommation d'énergie, récupérateur de chaleur, etc.).

Investissements admissibles pour tous les secteurs de production, excluant le secteur des bovins laitiers

Amélioration de l'enveloppe du bâtiment

- Modification, rénovation, agrandissement ou construction d'un bâtiment pour la réalisation du projet d'amélioration de l'efficacité énergétique
- Honoraires liés aux plans et devis concernant le projet

Installation d'équipements fixes de production

- Système de ventilation écoénergétique (ventilateur d'extraction d'air avec variateur de fréquence et moteur à haut rendement)
- Système de chauffage
- Système de gestion de contrôle du climat
- Système d'éclairage
- Système de chauffage localisé
- Système de déshumidification
- Système de réfrigération à haut rendement
- Échangeur de chaleur passif
- Moteur électrique efficace certifié
- Entrée électrique de 600 V

Investissements admissibles spécifiquement aux secteurs de production suivants :

SECTEUR MARAÎCHER ET FRUITIER

Installation d'équipements fixes de production

- Système de ventilation d'entrepôt écoénergétique
- Système de réfrigération à haut rendement
- Contrôle du climat des entrepôts
- Pompe d'irrigation

SECTEUR MARAÎCHER ET FRUITIER

Installation d'équipements fixes de production

- Système de ventilation d'entrepôt écoénergétique
- Système de réfrigération à haut rendement
- Contrôle du climat des entrepôts
- Pompe d'irrigation

SECTEUR SERRICOLE

Amélioration de l'enveloppe du bâtiment

- Isolation du pourtour de la fondation, des murs et du plancher
- Recouvrement de serre efficace

Installation d'équipements fixes de production

- Système de chauffage
- Système de distribution de chaleur
- Système de contrôle du climat
- Système de ventilation écoénergétique
- Système de déshumidification
- Écran thermique
- Réservoir d'hydroaccumulation
- Tubes chauffants (growing pipes)
- Matelas capillaire ou serpents
- Tables mobiles

SECTEUR DES GRANDES CULTURES

Installation d'équipements fixes de production

- Séchoir à grains
- Système de déshumidification
- Système de gestion de la ventilation ou du séchage des grains
- Dépoussiéreur
- Système de récupération de chaleur

Rénovation de l'enveloppe du bâtiment

- Modification apportée au bâtiment pour la réalisation du projet d'amélioration de l'efficacité énergétique

Les investissements admissibles au Programme d'investissement pour les fermes laitières (PIFL) ne sont pas admissibles au présent programme.

SECTEUR DES BOVINS DE BOUCHERIE ET DES VEAUX LOURDS

Installation d'équipements fixes de production

- Système de ventilation écoénergétique (ventilateur d'extraction d'air avec variateur de fréquence et moteur à haut rendement)
- Système de chauffage
- Système de contrôle du climat
- Système d'éclairage
- Échangeur de chaleur passif
- Système de récupération d'énergie
- Moteur électrique efficace certifié

SECTEUR PORCIN

Installation d'équipements fixes de production

- Système d'éclairage
- Système de ventilation écoénergétique (ventilateur d'extraction d'air avec variateur de fréquence et moteur à haut rendement)
- Système de contrôle du climat
- Tapis chauffants
- Niche à porcelets
- Échangeur de chaleur passif
- Mur solaire
- Moteur électrique efficace certifié

SECTEUR ACÉRICOLE

Installation d'équipements fixes de production

- Ajout de membrane au concentrateur ou changement de concentrateur (jusqu'à un maximum de 16 °Brix) pouvant inclure la modification des surfaces de cuisson (panes plis plats) pour une ébullition à un degré Brix concentré à 16 Brix
- Relâcheur intelligent ou pour haut vacuum mécanique ou avec pompe intégrée
- Pompe à vide à haute efficacité énergétique (pompe à crochet et moteur à vitesse variable)
- Variateur de vitesse intelligent pour pompe à vide
- Système de ventilation écoénergétique (salle de séparation et station de pompage)
- Évaporateur à haute efficacité énergétique
- Entrée électrique et panneau de distribution, selon les besoins
- Convertisseur de phase